

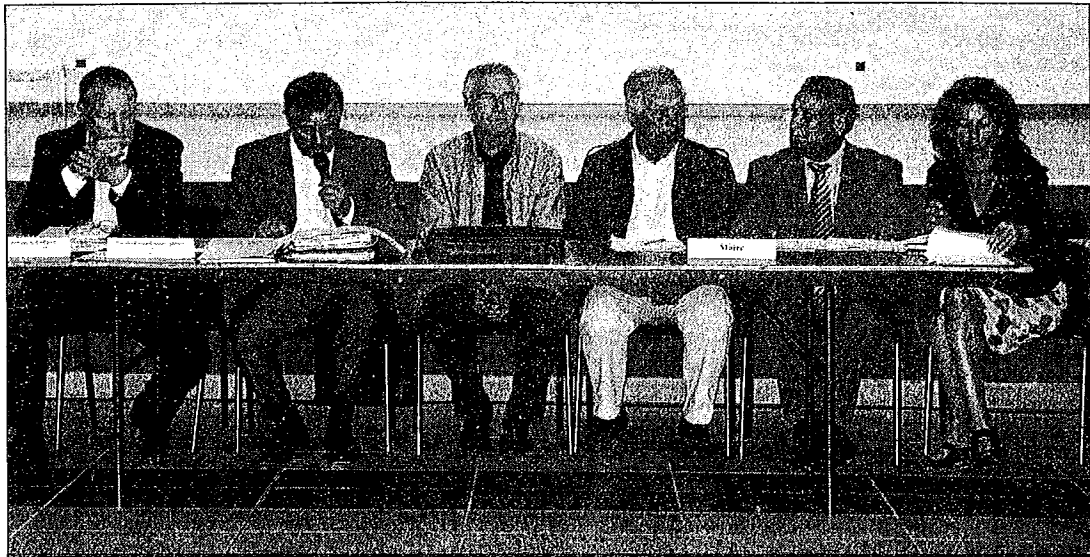
Vidourle Claude Barral élu à la tête du syndicat mixte

Comme une lettre à la poste ! L'élection du conseiller général Claude Barral à la tête du syndicat interdépartemental du Vidourle n'a été qu'une simple formalité. Le nouveau président, qui succède au Gardois Christian Valette, a donc été adoubé hier, à Boisseron, à l'unanimité et par un simple vote à main levée. Aucun autre candidat n'a tenté sa chance.

Christian Valette est redevenu du même coup vice-président du syndicat. Un petit jeu de chaises musicales, en somme : les deux hommes occupent le fauteuil en alternance, trois ans chacun. Les présidents des départements du Gard et de l'Hérault avaient en effet préalablement décidé qu'il convenait de se partager ainsi équitablement le pouvoir et les responsabilités.

Les observateurs en embuscade, attendant que Claude Barral trébuche après sa déconfiture à la mairie de Lunel et, conséquence évidente, la perte de sa vice-présidence au Conseil général de l'Hérault, en ont donc été pour leurs frais.

Trop fin politique pour ne pas avoir subodoré ces vaines espérances, Claude Barral, dans son discours d'intronisation, s'est d'ailleurs empressé de souligner qu'en l'absence de nouvelles échéances électorales dans un proche avenir, les délégués allaient pouvoir « travailler sereinement et sortir des jeux tactiques qui ont pu polluer le débat ».



Claude Barral (à gauche) succède au Gardois Christian Valette, qui devient vice-président.

Petite précision que Bernadette Vignon, fraîchement élue maire de Marsillargues, méditera sans doute. La commune s'est jusqu'ici farouchement opposée à la construction du déversoir prévu dans le plan Vidourle. Or ce dernier, a rappelé Claude Barral, aborde « une phase très active ». Le président, rappelant à quel point les inondations ont constitué un traumatisme pour les populations, a donc invité les délégués « à tenir le cap et à respecter la cohérence du plan Vidourle, qui bénéficie d'un large consensus et des financements nécessaires pour réaliser les travaux ». Il a insisté en outre sur « la mission de service public » exercée en la matière pour le compte de l'État et

exhorté enfin ses collègues élus à « s'engager résolument dans la stratégie globale du plan Vidourle ».

Puis les délégués ont procédé à la désignation des membres du bureau.

Une instance dans laquelle les élus de la basse vallée du Vidourle sont largement majoritaires (lire ci-dessous). Ce qui n'a pas manqué d'inquiéter Marc Jonchet, maire de Quissac. Arguant des ravages provoqués par le fleuve dans

sa commune et considérant que les problèmes « sont loin d'être résolus », il a fait part de son désir de postuler au bureau. Vœu fermement repoussé par Claude Barral. Ce dernier considérant : « Le souci reste surtout la basse vallée. Quoi qu'il en soit, le gros du travail se fait en réunion plénière. Le bureau expédie les affaires courantes, ce n'est pas un bunker fermé, où des décisions secrètes sont prises », a-t-il argumenté. Mais il s'est néanmoins engagé à ce que le nombre de délégué en bureau puisse être éventuellement élargi. Le sujet sera donc discuté à l'occasion de la révision des statuts, lors du prochain comité syndical qui se tiendra le 15 mai, toujours à Boisseron. •

Maria DUTRON

« Travailler sereinement et sortir des jeux tactiques qui ont pu polluer le débat »

ritaires (lire ci-dessous). Ce qui n'a pas manqué d'inquiéter Marc Jonchet, maire de Quissac. Arguant des ravages provoqués par le fleuve dans

LE BUREAU

Pléthore de candidats

A l'heure d'élire les membres du bureau, Claude Barral, estimant que les travaux des cinq retenues collinaires prévues dans la haute vallée du Vidourle étaient en cours, a proposé de donner la priorité aux représentants de la basse vallée. Outre le président et le vice-président, membres de droit, ont donc été élus Bernadette Vignon, maire de Marsillargues, Francis Pratz, maire de Boisseron, Guy Daniel, représentant la communauté de communes de Sommières, et Joël Roudil représentant le syndicat du Quiquilha. Marc Jonchet, maire de Quissac, souhaitait être candidat. Il en a été dissuadé par Claude Barral, qui lui proposait de devenir invité permanent. Richard Pitaval, délégué de Lunel, souhaitant bénéficier du même traitement, la question sera donc tranchée lors du prochain comité syndical.

Le comité syndical

Sont membres du comité syndical deux représentants des onze communes de la haute vallée (7 000 habitants, 20 km de berges), six représentants des 50 communes de la moyenne vallée (36 000 habitants, 50 km de berges) et quatre représentants des onze communes de la basse vallée (65 000 habitants, 30 km de berges). Le collège des communes est donc composé de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants. Ils sont élus lors de l'assemblée générale par les délégués des 72 communes, eux-mêmes désignés par les conseils municipaux. Par ailleurs, les conseils généraux du Gard et de l'Hérault disposent chacun de six délégués titulaires et de six délégués suppléants. Les 24 membres titulaires du comité syndical élisent le bureau et les membres de la commission d'appel d'offres. Celui-ci aura un rôle déterminant compte-tenu de l'ampleur des travaux qui vont être engagés dans les prochaines années.

Mardi 6 mai 200

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX**Collège des communes**

Ont été élus (à l'unanimité et à main levée) pour représenter les communes :

- **Haute vallée** : H. Olivieri (Saint-Hyppolite-du-Fort), J. Dautherville (Conqueyrac). Suppléants : T. Bresson (Ferrière-les-Verreries) et M. Castanet (Cros).

- **Moyenne vallée** : MM. Daniel (communauté de communes de Sommières), Canto (communauté de communes de Sommières), Roudil (syndicat du Quiquilha), Pratz (Boisseron), Jonget (Siava de Quissac), Lambert (Galargues). Suppléants : MM. Faure (communauté de communes de Sommières), Bêteille (communauté de communes de Sommières), Bourrelly (syndicat du Bay), Navas (Vacquières), Feuillade (Brouzet-les-Quissac).

- **Basse vallée** : Mme Bouvier (Le Caylar), M. Pourreau (Gallargues-le-Montueux), Mme Vignon (Marsillargues), M. Pitaval (Lunel). Suppléants : MM. Della Santina (Le Grau-du-Roi), Lombard (Aimargues), Navas (Sivom Aubais-Villetelle), Hernandes (Saint-Laurent d'Aigouze).

Commission d'appels d'offres

Président : Francis Pratz, maire de Boisseron.

Membres titulaires : Joël Roudil (syndicat du quiquilha), Guy Daniel (communauté de communes de Sommières), René Pourreau (Gallargues-le-Montueux), Roger Canto (communauté de communes de Sommières) et Richard Pitaval (Lunel).

Membres suppléants : Reine Bouvier (Le Caylar), Marc Jonget (Quissac), Jacques Dautherville (Conqueyrac), Bernadette Vignon (Marsillargues).